



Divorce soi disant à l'amiable

Par **cubi**, le **29/11/2008** à **15:51**

bonjour ca va faire 2 ans que j'ai divorcé à l'amiable soi disant. je dis soi-disant car je n'ai le droit de rien faire ou dire en ce qui concerne mes enfants. pour les vacances c'est comme elle à décidé pour les dates. De plus j'ai été obligé de changer de numéro car mon ex femme me harcelait au téléphone, maintenant du cou elle vient très souvent à l'improviste chez moi. je n'en peux plus j'ai l'impression de ne pas être le père et de ne pas pouvoir exercer mon autorité parentale, de plus je n'en peux plus non plus qu'elle me menace avec la pension alimentaire et qu'elle se serve des enfants pour faire pression.

est il possible de refaire les papiers du jugement en ce qui concerne le droit de garde j'aimerais juste que tout soit marqué (heures où aller les chercher, date des vacances...) car sur les papiers du jugements il y a juste marqué un we sur deux et moitié des vacances scolaires. j'espère que vous pourrez m'aider et m'apporter plus de précisions merci cordialement

Par **Visiteur**, le **29/11/2008** à **22:47**

Bien entendu, vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales.